

## Quelle est la prise en charge pour les frais d'hébergement ?

Les frais de journée sont principalement à la charge de l'Assurance Maladie.

Une participation financière reste cependant à la charge du résidant (forfait journalier) sauf s'il est bénéficiaire de la couverture maladie universelle complémentaire.

## Quels sont les effets de l'admission en MAS sur l'AAH ?

Les bénéficiaires de l'allocation pour adulte handicapé (AAH) accueillis en MAS perçoivent une allocation réduite, équivalent à 30 % du montant de l'AAH, à partir du premier jour du mois suivant une période de 60 jours révolus.

## Comment formuler une demande d'orientation vers une MAS ?

Accéder au service en ligne et déposer votre demande de droits à compensation ou contactez-nous :

<https://www.lamayenne.fr/page/demande-de-droits-compensation>  
<https://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/53>



### Maison départementale de l'autonomie

Centre Jean Monnet  
12 quai de Bootz  
CS 21429 / 53014 LAVAL cedex  
Tél : 02 43 677 577  
Courriel : [mda@lamayenne.fr](mailto:mda@lamayenne.fr)



## Les maisons d'accueil spécialisées en Mayenne (MAS)

### Qu'est-ce qu'une maison d'accueil spécialisée (MAS) ?

Une maison d'accueil spécialisée est un établissement médico-social qui propose un hébergement à tout adulte en situation de handicap et de « grave dépendance ».

Pour être accueilli en MAS, l'état de santé de la personne doit nécessiter le recours à une tierce personne pour les actes essentiels de l'existence, une surveillance médicale ainsi que des soins constants.

L'accueil en MAS comprend également les services suivants :

- Les soins médicaux et paramédicaux
- Les aides à la vie courante
- L'accompagnement au quotidien par des activités à la vie sociale, occupationnelles ou d'animation



**LES FAM EN MAYENNE**

NORD	MAS L'Océane (EPSMS)	Résidence de la Filousière 53104 MAYENNE <a href="http://www.epsms-mayenne.com">www.epsms-mayenne.com</a>	02 43 32 07 54 <a href="mailto:epsms-com@wanadoo.fr">epsms-com@wanadoo.fr</a>	Hébergement permanent	Handicap psychique nécessitant une surveillance médicale et des soins constants
	MAS Blanche Neige (Pôle médico-social BAIS/HAMBERS)	5 rue de Normandie 53260 BAIS	02 43 37 95 07 <a href="mailto:foyer-blanche-neige@wanadoo.fr">foyer-blanche-neige@wanadoo.fr</a>	Hébergement permanent	Déficients profonds, handicapés physiques ou non nécessitant une surveillance médicale et des soins constants
CENTRE	MAS Le Bel Aubépin	2 rue de la Libération 53600 EVRON	02 43 01 62 54 <a href="mailto:Secretariat.belaubepin@perrine-thulard.org">Secretariat.belaubepin@perrine-thulard.org</a>	Hébergement permanent & temporaire	Déficients mentaux profonds avec handicap associé ou non, moteurs, sensoriels nécessitant une surveillance médicale et des soins constants
	MAS Thérèse Vohl (APF)	Foyer du Tertre Rue Saint-Bernard de Clairvaux 53000 LAVAL <a href="http://www.foyertheresevohl.fr">www.foyertheresevohl.fr</a>	02 43 68 42 09 <a href="mailto:foyer.laval@apf.asso.fr">foyer.laval@apf.asso.fr</a>	Hébergement permanent et temporaire	Handicap moteur acquis par maladie, traumatisme et handicap évolutif nécessitant une surveillance médicale et des soins constants
Foyer Thérèse Vohl 26 rue Jean de Sèze 53031 LAVAL <a href="http://www.foyertheresevohl.fr">www.foyertheresevohl.fr</a>		02 43 59 26 26 <a href="mailto:foyer.laval@apf.asso.fr">foyer.laval@apf.asso.fr</a>			
SUD	MAS St Amadour (CROIX ROUGE FRANCAISE)	Lieu-Dit St Amadour 53800 LA SELLE CRAONNAISE <a href="http://pourvous.croix-rouge.fr">http://pourvous.croix-rouge.fr</a>	02 43 06 10 43 <a href="mailto:mas.stamadour@croix-rouge.fr">mas.stamadour@croix-rouge.fr</a>	Hébergement permanent	Déficients mentaux profonds avec handicap associé ou non, moteurs, sensoriels nécessitant une surveillance médicale et des soins constants